



# Note de conjoncture

Mai 2022

LOGEMENT  
CONSTRUCTION



## Construction neuve à La Réunion

Avril 2021 - Mars 2022

### Les tendances favorables se maintiennent.

La période de confinement n'a pas eu autant d'impact sur le nombre d'autorisations de permis de construire qu'au niveau national, car à La Réunion, les communes instructrices des autorisations d'urbanisme ont globalement pu fonctionner. L'augmentation du nombre d'autorisations sur la période étudiée ne s'explique donc pas intégralement par le rattrapage post-confinement, mais dénote bien de la vigueur du secteur. Il en est de même pour les mises en chantier qui poursuivent leur progression.

D'avril 2021 à mars 2022, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à 8 420 à La Réunion, volume en hausse de 11,7 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par l'augmentation sur la période des autorisations de construire pour les logements collectifs (+ 19,7 %) ainsi que pour les logements individuels (+ 4,5 %). Il en est de même au niveau national pour tout type de logements (+ 26 %).

À La Réunion, les mises en chantier progressent (+ 27 %) par rapport à la même période, un an plus tôt. Cette augmentation concerne principalement les logements collectifs (+ 36,7 %) mais aussi les logements individuels (+ 17,3 %). Cette tendance se confirme également (+ 9,7 %) au niveau national.

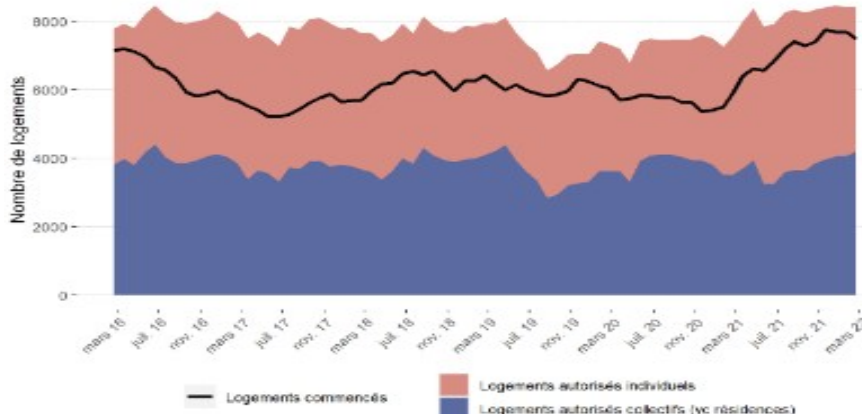
Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion par type

|                               | Nombre       | Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en % |                     |
|-------------------------------|--------------|---|---------------------|
|                               |              | La Réunion                                    | France <sup>2</sup> |
| <b>Avril 2021 - mars 2022</b> |              |   |                     |
| <b>Autorisés dont :</b>       | <b>8 420</b> | <b>11,7</b>                                   | <b>26,0</b>         |
| Individuels                   | 4 220        | 4,5   | 31,1                |
| • individuels purs            | 2 970        | 8,4   | 29,2                |
| • individuels groupés         | 1 240        | -4,6  | 36,8                |
| Collectifs <sup>3</sup>       | 4 200        | 19,7  | 22,0                |
| <b>Commencés dont :</b>       | <b>7 480</b> | <b>27,0</b>                                   | <b>9,7</b>          |
| Individuels                   | 3 520        | 17,3  | 12,5                |
| • individuels purs            | 2 560        | 23,7  | 15,8                |
| • individuels groupés         | 960          | 4,3   | 2,5                 |
| Collectifs <sup>3</sup>       | 3 950        | 36,7  | 7,8                 |

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin avril 2022.

<sup>1</sup> Cumul Avril 2021 - mars 2022 rapporté au cumul Avril 2020 - mars 2021, <sup>2</sup> Hors Mayotte, <sup>3</sup> Yc. en résidence

Nombre de logements autorisés et commencés à La Réunion (cumul sur 12 mois)



Entre avril 2021 et mars 2022, 374 630 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été autorisés à la construction à La Réunion. Les surfaces autorisées sont à la hausse (+ 2,7 %) par rapport à la même période un an auparavant. Cette hausse est due aux secteurs de l'industrie (+ 86,6 %), du service public (+ 41,9 %) ainsi que celui des bureaux. En revanche le secteur hôtelier décroît (- 58,8 %) ainsi que celui du commerce (- 27,4 %) et des entrepôts (- 17,7 %).

D'avril 2021 à mars 2022, 315 780 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont été mis en chantier, soit une augmentation de 46,3 % par rapport à la même période un an auparavant. Le service public (+ 337,1 %), les entrepôts (+ 100 %) et l'artisanat sont en forte progression due au démarrage de plusieurs projets. Le secteur hôtelier est quant à lui en recul (- 45,9 %).

De manière générale, les surfaces concernées étant faibles, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

## Prochaine parution : août 2022 pour les résultats juillet 2021 à juin 2022

### Surface de plancher des locaux non résidentiels autorisés et commencés à La Réunion

|                                       | Nombre         | Variation cumul sur 12 mois <sup>1</sup> en % |                                |
|---------------------------------------|----------------|---|--------------------------------|
|                                       |                | Avril 2021 - mars 2022                        | La Réunion France <sup>2</sup> |
| <b>Locaux autorisés dont :</b>        | <b>374 630</b> | <b>2,7</b>                                    | <b>14,8</b>                    |
| hébergement hôtelier                  | 7 850          | -58,8   | 7,2                            |
| bureaux                               | 56 730         | 34,6  | 1,7                            |
| commerce                              | 55 190         | -27,4   | 24,1                           |
| artisanat                             | 13 180         | 19,1  | 9,9                            |
| industrie                             | 27 500         | 86,6  | 27,7                           |
| exploitation agricole ou forestière   | 99 730         | -0,1  | 6,9                            |
| entrepôt                              | 41 600         | -17,7   | 22,9                           |
| service public ou d'intérêt collectif | 72 840         | 41,9  | 16,7                           |
| <b>Locaux commencés dont :</b>        | <b>315 780</b> | <b>46,3</b>                                   | <b>12,3</b>                    |
| hébergement hôtelier                  | 2 970          | -45,9   | 11,1                           |
| bureaux                               | 39 660         | -4,0  | 16,6                           |
| commerce                              | 31 160         | -41,6   | 15,6                           |
| artisanat                             | 10 910         | 50,3  | 13,4                           |
| industrie                             | 15 260         | 4,3   | 37,5                           |
| exploitation agricole ou forestière   | 50 540         | 13,4  | -17,7                          |
| entrepôt                              | 42 190         | 100,0   | 25,7                           |
| service public ou d'intérêt collectif | 123 090        | 337,1   | 20,0                           |

Source: SDES-Deal, Sit@del2 (mailto:Sit@del2), estimations en date réelle à fin avril 2022.

<sup>1</sup> Cumul Avril 2021 - mars 2022 rapporté au cumul Avril 2020 - mars 2021, <sup>2</sup> Hors Mayotte.

#### Source et concepts

Tout pétitionnaire projetant une construction neuve ou la transformation d'une construction nécessitant le dépôt d'un permis de construire doit remplir un formulaire relatif à son projet et le transmettre à la mairie de la commune de localisation des travaux. Le projet de permis est traité par les communes, services instructeurs à La Réunion.

Suite à son autorisation, le pétitionnaire pourra soit démarrer les travaux et déclarer l'ouverture de son chantier (DOC), soit abandonner son projet et demander l'annulation. La fin des travaux est signalée par une déclaration spécifique (DAACT), à partir de laquelle est vérifiée la conformité au projet initial.

Les données de Sit@del2 proviennent des formulaires de permis de construire traités par les centres instructeurs. Les mouvements relatifs à la vie du permis (dépôts, autorisations, annulations, modificatifs, mises en chantier, achèvements des travaux) sont exploités à des fins statistiques.

Les informations déclarées dans le formulaire sont transmises mensuellement à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion.

Les données collectées sont publiques.

#### Séries utilisées pour le diagnostic conjoncturel

La conjoncture est appréciée au travers d'estimations en date réelle dans le domaine du logement; les locaux non résidentiels sont suivis grâce aux données en date de prise en compte.

Les **estimations en date réelle** offrent une information directement interprétable pour suivre la conjoncture. S'agissant d'estimations statistiques, leur qualité dépend du volume d'informations exploitées. En conséquence, ces séries ne sont disponibles qu'à des niveaux suffisamment agrégés (départemental au minimum).

Les **séries en date réelle** agrègent l'information collectée (autorisations, mises en chantier) à la date réelle de l'autorisation délivrée par l'autorité compétente, et à la date de la mise en chantier déclarée par le pétitionnaire.

Les **séries en date de prise en compte** agrègent l'information selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sitadel2. Par exemple, un permis autorisé en décembre 2016 mais transmis en mars 2017 est comptabilisé dans les autorisations de mars 2017. Une mise en chantier transmise en juin 2017 est enregistrée dans les mises en chantier de juin 2017 quand bien même la construction aurait démarré en janvier 2017.

#### Pour en savoir plus

**Sources et méthodes** sur le site internet du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la transition écologique et solidaire.

Représentations graphiques pour l'ensemble des régions <http://dreal.shiny.developpement-durable.gouv.fr/sitadel/>

**Directeur de la publication :** Philippe GRAMMONT

**Réalisation :** DEAL Réunion/Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

**Rédaction :** Caroline Coudrin et Armande Jogama

**Gestion Sit@del :** Armande Jogama

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : [www.reunion.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr)

© Deal 2020